



## Négociations Annuelles Obligatoires – Augmentations collectives

**55 minutes pour convaincre**

**Mobilisons-nous !**

Pour accompagner la dynamique du nouveau collectif BPCE résolument tournée vers la recherche de croissances et de performances, il faut s'appuyer sur des femmes et des hommes pour lesquels la rémunération est un des moteurs prioritaires.

Les dernières propositions de la direction sur les évolutions de salaires sont nettement inférieures à celles de l'an dernier et sont incompréhensibles et injustes.

- Une augmentation collective établie à **1,3% du salaire de base** (hors Avantage Individuel Acquis) avec un **plancher fixé à 500 €** et un **plafond à 900 €** pour les salaires inférieurs à 100 000€.
- Une **Prime de Partage de la Valeur de 1 000€** pour les salaires inférieurs ou égal à 80 000 €.

Les Organisations Syndicales regroupées avaient exprimé de manière unanime une proposition raisonnable qui méritait un retour en adéquation avec les attentes des salariés.

Devant le refus de la direction de revoir sa proposition, qui n'est pas à la hauteur de l'investissement, de l'engagement des salariés et du contexte exceptionnel d'inflation, les différentes organisations syndicales appellent les salariés concernés à se mobiliser.

**L'intersyndicale Communauté BPCE invite chacun d'entre vous**

- **A se déclarer en grève pour 55 mn** (que vous soyez au forfait ou au suivi horaire) dans votre outil de déclaration des temps de travail.
- **Le mardi 21 novembre.**
- **Entre 10H et 10h55.**

**Tous acteurs pour défendre notre pouvoir d'achat !**